



LE BULLETIN CATHOLIQUE

DU DIOCÈSE DE MONTAUBAN

Abonnement : ordinaire : 8 F.; —, de soutien : 10 F.
au Secrétariat de l'Evêché de Montauban

— C. C. P. Toulouse 467.30 —

Direction : M. le Ch. Roumagnac, Evêché - Montauban (T.-et-G.)

ROME ET LE CONCILE.

LETTRE DE ROME.

Rome, 6 Novembre 1965.

La Session Publique.

Puis-je vous parler encore de la Session Publique du 28 Octobre ? Elle sera vieille de 15 jours quand vous lirez cette lettre. Et puis beaucoup d'entre vous l'ont suivie sans doute à la Télévision et l'ont vue mieux que moi. Du moins pour des aspects particuliers, des détails ou des indiscrétions. Car je n'ai pas quitté ma place au cours de la Cérémonie, tandis que la Télévision vous a promenés sans arrêt. Tout de même, l'image n'est pas la présence. Elle ne vous a pas donné l'atmosphère de cette cérémonie et ici l'atmosphère était profondément priante, simple, j'allais dire humble. Tout le faste conservé des Cours a disparu du cortège et de la cérémonie; le Pape arrive à pied, en mitre, sa croix à la main, précédé des concélébrants. Pas de gardes-nobles, pas de laquais vêtus de velours. C'est un cortège liturgique. En 4 ans, depuis le début du Concile, quel dépouillement, quelle recherche efficace de vérité !

Ce 28 Octobre, 4 Décrets et une Déclaration ont été publiés après leur vote définitif. Quatre Décrets qui concernent la vie de l'Eglise : la mission pastorale de l'Evêque et des Prêtres (ils sont pastoralement inséparables), la vie religieuse, l'éducation chrétienne, la formation des futurs Prêtres, et une Déclaration qui exprime la pensée de l'Eglise à l'égard des non chrétiens.

Des documents essentiels. Les lirez-vous ?

A ce sujet, je vous propose deux remarques. Les sujets traités par ces Décrets intéressent ou doivent intéresser tous les chrétiens. Ils ne sont pas réservés à des initiés, aux Prêtres, aux Supérieurs, à ceux qui ont autorité; ils ne sont pas d'une lecture difficile.

Ces documents sont désormais du domaine public. Ils expriment pour tous la pensée de l'Eglise sur des points essentiels à sa vie, à sa mission. Des traductions françaises seront rapidement établies et des textes peu coûteux vous seront proposés. Retenez que vous devrez les lire, qui que vous soyez. Ils font désormais partie de ce que doit connaître des institutions de l'Eglise-d'aujourd'hui un chrétien qui veut être de son temps.

Du Concile, beaucoup d'entre vous en effet n'ont lu jusqu'à présent que la chronique, les faits mineurs qui ont accompagné les travaux des Pères, ce que les journaux ont publié au jour le jour des interventions qui se sont multipliées. Si le fond a été touché, ce n'a été le plus souvent que par un biais, sous un aspect souvent secondaire, mais pas en lui-même dans la clarté et la plénitude.

Seulement, parce que on a beaucoup écrit, parce que vous avez beaucoup lu, vous êtes menacés de l'illusion de croire que vous avez tout lu et que vous avez en quelque sorte épuisé l'intérêt du Concile.

Il manque l'essentiel, ce qui vous est maintenant offert: les enseignements même, les prescriptions du Concile.

Permettez donc que je vous confie mon inquiétude, vous tous, mes correspondants. Permettez que je vous associe, s'il vous plaît d'y participer, à ma recherche: comment animerons-nous dans le diocèse? les paroisses? les Mouvements d'Action Catholique? la découverte, l'étude des richesses doctrinales et pastorales que le Concile finissant est en train de nous livrer?

De la réponse à cette question dépend la fidélité de notre Eglise diocésaine?

Un travail de 4 ans.

La mesure du travail du Concile me paraît comme symbolisée par l'histoire du Schéma sur la Révélation, le premier mis en chantier à l'automne de 1962 et qui sera sans doute publié le 18 Novembre 1965. Il traite d'un point essentiel et qui a été l'objet de controverses prolongées: quelle est dans la transmission de la vérité révélée par Dieu la part de la Parole écrite dans

la Sainte Ecriture et la part de la Parole transmise oralement ou dans les institutions de l'Eglise.

Or, en 1962, une Commission pré-Conciliaire avait présenté aux Pères un Schéma sur les deux sources de la Révélation que le Concile, dès les premiers jours, par un vote massif, refusa d'accepter. Le scrutin était ambigu. L'opposition, insuffisante pour le rejet du Schéma, manifestait clairement cependant qu'il déplaisait à l'Assemblée. Il n'y avait pour les Pères qu'une source : Dieu lui-même qui se révèle. Jean XXIII trancha le doute juridique en retirant le Schéma et en le renvoyant à une Commission mixte unissant la Commission doctrinale et le Secrétariat pour l'Unité. Deux ans, le silence a pesé sur le Schéma, deux ans de travail attentif, de recherche, de confrontations auxquelles ont été associés, avec les Evêquesmembres de la Commission, des Théologiens de diverses écoles.

La doctrine a été longuement mûrie et s'est exprimée à l'automne 1964 par un texte discuté et admis en principe, quoique avec de très nombreux amendements.

Une nouvelle révision a été faite alors et remise aux Pères en fin de Session 1964. Ce texte a été voté à une forte majorité au mois de septembre cette année même. Corrigé encore, il était adopté par le Concile le 29 Octobre dernier par 2081 voix contre 27 voix opposées.

Je m'excuse de la sécheresse de cette explication. Il m'a semblé intéressant de montrer à l'aide de cet exemple le travail considérable des Commissions qui permet de préciser la doctrine de l'Eglise et de l'exprimer en des formules nettes et nuancées à la fois. Et comment se crée progressivement chez les Pères la conscience commune qui s'affirme dans les votes définitifs.

Président du Concile.

Un fauteuil surélevé d'une marche est vide au centre de la tribune des dix Présidents. C'est le fauteuil du Pape. Il peut venir l'occuper; tout est prêt. Il l'a fait cette année, au retour de l'ONU. Ainsi apparaît-il symboliquement mêlé aux Evêques, Pères du Concile, tandis qu'il est représenté pour la Présidence par ceux qu'il a délégués à cette charge.

Le vote du Schéma sur la Révélation a rappelé une des formes de ses interventions. Il a proposé en effet à la Commission Théologique plusieurs amendements, avec une certaine liberté de choix. Les Rapporteurs du Schéma en ont fait état avant le vote par l'Assemblée.

Déjà, l'an dernier, il avait expressément demandé que des précisions fussent apportées au sujet de la collégialité des Evêques et il avait fait insérer quelques amendements de dernière heure au texte sur l'Œcuménisme.

Cette année, une intervention semblable a modifié le Schéma sur les Religieux, afin de préciser que les Instituts Séculiers ne sont pas des Instituts Religieux.

Mais, plus fréquemment, la participation du Saint-Père à l'élaboration des textes semble s'être manifestée par l'envoi d'amendements aux Commissions, qu'il s'agisse du renvoi d'amendements qu'il avait reçus de Pères comme en appel suprême, ou qu'il s'agisse de véritables amendements personnels. Mais ses propositions laissent les Commissions libres de leur décision. Je sais qu'elles ont su en user.

Cependant, à l'approche des votes définitifs, le Saint-Père poursuit avec attention l'examen personnel des textes, et l'examen dure parfois longtemps.

« Paul, Evêque..., en union avec les Pères du Concile... », la formule est exacte pour l'étude avant de l'être pour la publication.

* * *

Nos 10 jours de vacances s'achèveront mardi. Comme je vous l'avais dit familièrement, je me suis joint à un groupe d'Evêques pour faire une Retraite aux environs de Rome, à Ariccia. Monseigneur Blanchet, qui est un humaniste, s'est souvenu que Horace rappelle dans une satire la mauvaise hospitalité qu'il reçut à Ariccia. Il n'en fut pas de même pour nous.

† L. C.